

Proposition de Plan Annuel 2018 Projet GFP Prisons Mandela

Introduction

La version initiale du document du Projet GFP Prisons Mandela a fait l'objet de quelques modifications afin de prendre en compte des données résultant des trois (3) études évaluatives.

Ces études évaluatives ont permis dans une certaine mesure, de poser un diagnostic et de disposer de données actualisées qui mettent en relief les défis sectoriels à relever concernant notamment la détermination des situations de référence concernant la récidive et la réinsertion sociale des détenus au terme de l'exécution de leurs peines, le genre dans les conditions de détention et sur l'état des infrastructures pénitentiaires actuelles du Mali.

Ces études ont permis de documenter certaines réalités qui étaient insuffisamment prises en compte dans la version initiale du document de Projet qui avait été élaboré avant lesdites études, intervenues plus tard après le démarrage du projet.

Il s'agit notamment des besoins supplémentaires urgents en termes de construction et de réhabilitation des infrastructures nécessaires à l'humanisation des conditions carcérales, à travers l'accroissement des espaces de vie des détenus dans les cellules.

A la suite de ces études, des missions de constat des besoins supplémentaires ont été conduites par l'équipe de projet, la partie gouvernementale représentée par le Ministère de la justice et l'Ambassade des Pays-Bas. Au-delà de confirmer la nécessité des travaux de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures dans les 21 établissements initialement identifiés (Bougouni, Sikasso, Koutiala, Konseguela, Baguineda, Bla, Segou, Bollé Femmes, Bollé mineurs, Fana, Kati, Nioro du Sahel, Niono, Mopti/Sevaré, Kenioroba, Tana, Kangaba, Dioila, Kayes, Koulikoro, Tana, Kangaba), elles ont permis de découvrir des situations critiques dans certaines autres prisons et de considérer 4 établissements supplémentaires, à savoir Fana, Oueléssebouyou, Kita et Bafoulabé, où, faute d'infrastructures nécessaires, les détenus sont enfermés jours et nuits sur des surfaces oscillant entre 0,50m et 0,70m, quand certains autres séjournent dans des grillages à l'intérieur de la cour. Le projet va donc concerner 24 prisons au lieu des 21 initialement retenues.

L'absence de politique effective de réinsertion sociale, l'absence de prise en compte de certaines catégories et des activités et certains staffs dans la planification initiale ont également milité en faveur d'un réaménagement du document de Projet avec des incidences budgétaires.

Par ailleurs, la partie gouvernementale a exprimé des besoins supplémentaires en termes de renforcement des capacités du personnel de l'administration pénitentiaire, de transfèrement des détenus et d'échanges d'expérience et de meilleures pratiques qui n'avaient pas été considérés dans le document de projet initial. Ces besoins nouveaux induisent un coût supplémentaire qui a nécessité un avenant au contrat initial avec l'Ambassade des Pays Bas.

C'est donc en vue de prendre en compte l'ensemble de ces défis et besoins prioritaires nouveaux et opérationnaliser les conclusions et recommandations des études évaluatives et de tirer leçons des missions de terrain que la version initiale de ce projet a été revue et actualisée en définissant les grandes orientations pour 2018 portant sur les axes suivants :

- la réhabilitation des infrastructures pour élargir l'espace vital des détenus,
- mettre en mouvement, assurer l'autonomie et relancer les activités productives ou socio-professionnelles des pénitenciers agricoles et des autres établissements concernés,
- mettre en place des activités génératrices de revenus à vocation de réinsertion sociale ainsi que des mécanismes de gestion transparente des activités de production en milieu carcéral,
- Informatiser la gestion de la détention, développer les capacités techniques et institutionnelles de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée,
- favoriser la maîtrise et l'appropriation des règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies par le personnel et les détenus,

- et effectuer des missions dans les pays voisins pour s'inspirer des meilleures pratiques en matière pénitentiaire afin de faciliter leur adaptation dans le contexte du Mali.

Analyse du contexte des zones d'intervention

L'analyse du contexte général présenté dans le document de projet initial n'a pas connu une évolution significative par rapport à l'entrée en scène de nouveaux acteurs intervenant en appui au système pénitentiaire. Cependant, quelques faits majeurs sont à souligner qui sont susceptibles de contribuer à une mise en œuvre efficace des activités du projet. Ces changements sont caractérisés principalement par la mise en place d'une plateforme informelle de coordination et d'échange d'informations de tous les acteurs et parties prenantes en appui au système pénitentiaire pour bâtir des synergies et complémentarités dans nos interventions convergentes, un travail plus étroit avec les acteurs de la chaîne pénale sur toutes les zones d'intervention, une meilleure implication des responsables et des services techniques des collectivités locales et le renforcement de leur engagement à intervenir dans système carcéral à des fins d'amélioration holistique des conditions de détention.

L'équipe du Projet, en mobilisant le leadership de la partie gouvernementale, en particulier du Directeur national de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée et de son staff pour qu'il assure une meilleure coordination des interventions de ce sous-secteur, a pu disposer de données informatives actualisées sur toutes les initiatives d'autres acteurs (constructions de cuisines modernes par le CICR , actions d'information, de sensibilisation et de prévention sur les questions d'hygiène et de santé publique de base entreprises par un large faisceau d'ONG nationales ou internationales.). Par ailleurs, le démarrage des travaux de construction de la nouvelle maison centrale d'arrêt de Bamako à Kénioroba par le ministère de la Justice et la mise en œuvre d'un projet d'appui au pénitencier agricole de Kenioroba par la MINUSMA a amené l'équipe du Projet à surseoir pour l'heure à toute initiative dans cet établissement afin de bien coordonner l'action du Projet avec ces nouvelles infrastructures et équipements d'importance.

Les difficultés contextuelles majeures apparues ayant incidence sur l'exécution du projet s'articulent principalement autour des questions sécuritaires qui limitent les mouvements sur le terrain dans certaines localités des équipes d'experts du Projet tels que la renonciation à effectuer des missions à Niono, Niono du Sahel.

Rappels des principaux résultats atteints en 2017

1. Disponibilité des données actualisées sur les prisons comme outil d'aide à la décision à travers la réalisation des études évaluatives qui ont permis de déterminer les situations de référence de certaines maisons d'arrêt sur l'ensemble des conditions de détention, la récidive et la réinsertion sociale des détenu (e) s au terme de l'exécution de leurs peines, le genre dans les conditions de détention ainsi que sur l'état des infrastructures pénitentiaires actuelles du Mali ;
2. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des directeurs régionaux et régisseurs avec l'appui à l'organisation de la première conférence annuelle des Directeurs régionaux et régisseurs sur le thème de l'humanisation des conditions de détention conformément aux règles Nelson Mandela des Nations Unies ;
3. Evaluation conjointe avec la DNAPES des besoins pour le transfèrement de 420 détenus de trois (3) zones surpeuplées (MCA Bamako, Fana et Kayes) vers des établissements moins peuplés pour un gain d'espace consolidé d'environ 534,02 m2 en attendant la réalisation des travaux d'infrastructures ;
4. Pose des jalons de l'informatisation des établissements pénitentiaires : Finalisation des TDRs, définition du cadre technique, collecte des premières données, définition des orientations techniques, mise en place d'un schéma directeur et séquençage des prochaines étapes ;
5. Achat de 173 kits pour femmes à distribuer aux détenu(e) de l'ensemble de 24 établissements pénitentiaires où intervient le projet ;

6. Lancement des travaux de génie civil tous azimut dans les localités suivantes : Fana, Ouélessebouyou, Kita, Bollé Femmes et Centre pour mineurs à Mopti. Ces travaux sont une clé pour contribuer à l'amélioration significative des conditions générales de détention.
7. Réalisation des études techniques des infrastructures à réhabiliter ou à construire pour les prisons de Tana ; Dioila ; Baguineda ; Kangaba ; Koulikoro ; Kayes ; Bougouni ; Bafoulabé ; Sikasso ; Koutiala ; Konséguela ; Bla ; Ségou.

Présentation du plan 2018

(Voir tableau excel par résultats, indicateurs, et grandes lignes d'actions, budget et chronogramme)

ROYAUME DES PAYS BAS		
ACTIVITES	Sous activités	Ressources disponibles/JANVIER 2018
SOLDE D'OUVERTURE 2018		654 831
Reliquat "1er virement"		256 095
Montant attendu		1 106 296
Montant Additionnel		500 000
Total		2 517 222
		Budget prévisionnel
Résultat 1 : Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées		404 000
Conférence annuelle des directeurs régionaux et des régisseurs		25 000
Conception, installation et protection d'un système informatisé de gestion des détenus		250 000
Formation des directeurs régionaux, des régisseurs, des chefs peloton et des chefs des services centraux en management des établissements pénitentiaires		20 000
Formation à l'utilisation du système informatisé de gestion de détention en tenant compte du genre		

Formation du personnel pénitentiaire sur les Règles Nelson Mandela et de Bangkok		
Formation du personnel pénitentiaire sur la gestion des incidents en milieu carcéral		
Formation des agents sociaux dans la prise en charge psycho sociale des détenus		
Formation du personnel pénitentiaire en secourisme		
Appui à la création et à l'opérationnalisation de greffe pénitentiaire		3 000
Formation de greffiers pénitentiaires		4 000
Appui à la création d'un service et d'un logiciel de gestion du personnel		-
Compilation et mise à disposition à chaque agent de l'administration pénitentiaire des instruments juridiques nationaux et internationaux concernant la détention		1 000
Organisation des missions de recherche des meilleures pratiques à l'étranger		100 000
Constitution et mise à la disposition à l'administration pénitentiaire d'une base des données des meilleures pratiques résultant des missions à l'étranger		1 000
Total R1		404 000

Résultat 2 : La performance des pénitenciers agricoles est accrue		162 430
Construction /Rehabilitation d'infrastructures	Konségala	85 000
	Baguineda	
	Tana	
	Kenioroba	
Organisation d'un atelier de l'administration pénitentiaire sur le concept de "Comité de gestion des activités productives en milieu carcéral"		5 000
Préparation d'un projet de décision/arrêté à la signature du DNAPES ou du Ministère de la justice sur la gestion des activités de production en milieu carcéral		1 000
Mise en place d'un système de gestion de pécule des détenus		-
Dotation en équipements divers et en intrants agricoles des pénitenciers agricoles		60 000
Formation, appui et suivi des responsables des pénitenciers agricoles sur la gestion des exploitations agricoles		3 630
Suivi/monitoring		7 800
Total R2		162 430
Résultat 3 : Les conditions de détention sont améliorées		1 460 818

Achat et mise à disposition trimestrielle de kits pour femmes		12 000
Confection et/ou distribution de matelas à tous les détenus		30 000
Achats et mise à disposition d'équipements de sport et loisirs (ballons, babyfoot, jeux de société, etc)		5 000
Appui aux transfèrements des détenus		50 000
Construction/Réhabilitation pour les détenus	Mopti	390 000
	Bolle	128 000
	Fana	66 400
	Ouéléssebougou	71 200
	Kita	43 061
	Bougouni	44 855
	Bafoulabé	30 000
	Koutiala	62 798
	Dioila	62 798
	Kayes	145 331
	Koulikoro	50 238
	Sikasso	71 769
Ségou	35 884	

	Nioro du sahel	28 707
	Kati	64 592
	Ouelessebouyou	35 884
Organisation des missions de suivi et contrôle des travaux de construction/réhabilitation, des indicateurs de résultat du Projet		8 000
Appui à la mise en place du cadre de concertation des acteurs de la chaîne pénale		1 000
Concertation avec le CICR pour la construction de bloc cuisine/magasin et leur équipement en foyers améliorés dans les prisons		-
Conception, diffusion, distribution et affichage de grandes affiches et des dépliants sur les règles Mandela, les règles de Bangkok et le Règlement intérieur des prisons		5 000
Elaboration et diffusion d'un guide du détenu		8 000
Appui à la relecture de la loi de 2001 portant régime pénitentiaire en vue de la conformer aux règles Mandela		500
Suivi/monitoring : Organisation de missions d'évaluation sur le respect des règles Mandela selon la liste de contrôle de ONUDC,		7 800

Production des rapports trimestriels sur les conditions de détention		-
Organisation d'un concours du meilleur établissement par rapport aux Règles Nelson Mandela		2 000
Total R3		1 460 818
Résultat 4 : Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale		56 815
Appui multiforme à la mise en place et au fonctionnement des activités de formation, socio-professionnelle et d'alphabétisation au profit des détenus		50 000
Appui à la commercialisation des productions d'ateliers en milieu pénitentiaire		1 815
Appui à l'élaboration d'un document de politique nationale de réinsertion sociale des détenus		5 000
Total R4		56 815
Gestion du Projet (Salaire, fonctionnement, comité de pilotage, de suivi)	Salaire	220 000
	Fonctionnement	10 000

	Comité de pilotage, de suivi, atelier de planification	10 800
	Communication	5 884
Total GP		246 684
Total R1+R2+R3+R4+GP		2 330 747
Total GMS		186 460
GRAND TOTAL		2 517 206

ANNEXES

I. Tableau récapitulatif des indicateurs par objectifs et résultats

Objectif Global	Indicateurs
Contribuer à l'amélioration de l'Etat de droit au Mali	<ul style="list-style-type: none"> • A définir ultérieurement sur la base des indicateurs internationaux en la matière
Objectif spécifique	
Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fonctionnalité acceptable des établissements pénitentiaires du Mali (principes clés des Règles Bangkok, Mandela et autres proposées par l'étude baseline) • Pourcentage des détentions abusives ou irrégulières
Résultats	
1. Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes / femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires. • Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.
2. La performance des pénitenciers agricoles est accrue	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de production céréales/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles.
3. Les conditions de détention sont améliorées ;	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques. • Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes. • Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m² dans la cellule.
4. Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles

II. Fiches d'indicateurs

O.G : A définir ultérieurement sur la base des indicateurs internationaux en la matière	
<i>O.S 1 : Taux de fonctionnalité acceptable des établissements pénitentiaires du Mali (principes clés des Règles Mandela et de Bangkok, +propositions études baselines+ constats missions de terrain)</i>	
Le niveau de l'indicateur	<i>Cet indicateur est rattaché à l'objectif spécifique du projet intitulé : « Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali »</i>
Définition de l'indicateur	<p><i>Le taux de fonctionnalité acceptable détermine jusqu'à quel niveau les établissements pénitentiaires du Mali sont en conformité avec les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, les règles de Bangkok et les recommandations des baselines, notamment dans les 15 domaines ci-après :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La dignité inhérente aux détenus en tant qu'êtres humains (Connaissance de leurs droits) ; 2. La prise en compte des Groupes vulnérables des détenus 3. Le respect des restrictions, disciplines et sanctions 4. L'existence d'enquêtes sur les décès et la torture en détention 5. Le respect des procédures de plaintes et l'effectivité des inspections 6. L'amélioration du taux d'occupation de l'espace par les détenus en cellules ; 7. La qualité/fonctionnalité des sanitaires ; 8. L'existence d'installations sportives pour les détenus ; 9. Qualité de la clôture ; 10. La séparation des détenus par catégories : mineurs des adultes, hommes des femmes, condamnés des prévenus/inculpés, malades, etc. 11. L'existence des lieux de repos diurne ; 12. La luminosité et l'aération des cellules ; 13. L'alimentation en eau potable ; 14. Le système de drainage des eaux usées et pluviales ; 15. L'existence d'activités socio-économiques ou professionnelles
Situation de référence (Baseline)	La situation de référence n'est pas connue à ce jour. Elle sera établie avant le 28 février, à l'issue d'une enquête qui sera conduite en février.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2018 : 50% ; 2020 : 80%</i>
Méthode de collecte	Enquête à conduire auprès des 24 établissements pénitentiaires concernés par le projet sur le respect de ces 14 domaines respectivement en février 2018 pour déterminer la situation de référence, à la fin de chaque année et en fin de projet, en vue de déterminer les progrès obtenus grâce au projet. Pour ce faire, une fiche

de collecte des données sera élaborée, discutée et validée de commun accord par l'équipe de projet et la DNAPES.

O.S.2 : Pourcentage des détentions abusives ou irrégulières

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché l'Objectif Spécifique du projet GFP Nelson Mandela, intitulé « Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali »
Définition de l'indicateur	Il mesure le pourcentage de détenus n'étant pas encore jugés et dont les dossiers sont encore en cours d'instruction/citation/instances de jugement et présentent des irrégularités procédurales : <ol style="list-style-type: none"> 1. dépassement de délais, 2. vices de procédure, 3. cas de torture, etc. avec une attention particulière aux personnes affectées par certaines vulnérabilités particulières (les malades, les femmes, les mineurs, les étrangers, les personnes âgées, personnes vivant avec handicap, etc.).
Situation de référence (Baseline)	A ce jour, la situation de référence n'est pas connue. Elle sera déterminée avant le 28 février, à l'issue de l'enquête qui sera organisée au courant du mois de février.
La cible à atteindre	La situation de référence dans les 24 établissements pénitentiaires où interviendra le projet n'est pas connu à ce jour et sera déterminée avant le 28 février, à l'issue de l'enquête qui sera conduite durant ce mois. Par ailleurs, il est souhaitable de ramener ce taux à 5% durant la vie du projet suivant les cibles intermédiaires annuelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Cible en 2018 : 40% • Cible en 2020: 10%
Méthode de collecte	L'indicateur est un ratio qui dénombre au numérateur tous les détenus dont les dossiers présentent des irrégularités ou étant en situation de vulnérabilité particulière et au dénominateur l'ensemble de personnes en détention provisoires. Il suffira de rapporter le nombre de dossiers avec irrégularités aux détenus provisoires dans l'ensemble à la date indiquée. Le résultat donne un pourcentage qui est celui retraçant les détentions abusives ou irrégulières. Il sera renseigné trimestriellement et annuellement par l'équipe du projet qui s'appuyera sur les rapports de la DNAPES et les statistiques générées, entre autres, par le système informatisé de gestion de la détention qui sera mis en place par le projet.

R.1.1 : Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes /femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au Résultat 1 du cadre logique du projet. « Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées »
Définition de l'indicateur	Il mesure le nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des connaissances dans les 7 domaines ci-après du management des prisons : <ul style="list-style-type: none"> • Les Principes de base sur le management • L'Allocation, la classification et l'admission des détenus • L'Information aux détenus • La Gestion du fichier • La Formation du personnel • La gestion des incidents en milieu carcéral • Le Contrôle/suivi des activités des établissements pénitentiaires

Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle sur la base des enquêtes et informations recueillies par l'équipe du projet, aucun cadre de l'administration pénitentiaire n'a encore acquis de connaissance dans les six domaines précédemment définis par le Document de référence des Nations Unies en cette matière. Quelques cadres (5) de la DNAPES ont bénéficié de missions de visite aux Etats Unis mais ces formations avaient une vocation essentiellement sécuritaire.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2018: 40%</i> <i>2020: 100%</i>
Méthode de collecte	L'équipe de projet récoltera les données relatives à cet indicateur à partir des rapports des formations dispensées et toutes les actions de suivi des modules dispensés à vocation de développement des capacités, ainsi qu'à partir des résultats des évaluations pré et post-formations. Les rapports périodiques de suivi et d'évaluation du personnel contiendront également des données permettant d'évaluer les progrès vis-à-vis de cet indicateur. Cet indicateur sera renseigné trimestriellement, puis annuellement.

R.1.2 : Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Nelson Mandela et des Règles de Bangkok

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 1 du cadre logique du projet Prison Mandela : « Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées ».
Définition de l'indicateur	Le Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok désigne la proportion du personnel pénitentiaire qui a acquis des connaissances solides sur les Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok. Cet indicateur renseigne quel est la proportion du personnel pénitentiaire qui maîtrise l'ensemble des Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok.
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle, l'ensemble du personnel de la DNAPES n'a pas la maîtrise des règles Mandela et de Bangkok.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2018 : 50%</i> <i>2020 : 90%</i>
Méthode de collecte	L'équipe de projet récoltera les données relatives à cet indicateur à partir des rapports des formations dispensées et toutes les actions de suivi des modules dispensés à vocation de développement des capacités, ainsi qu'à partir des résultats des évaluations pré et post-formations(15/20 de moyenne), sanctionnées par la délivrance d'attestations. Les rapports périodiques de suivi et d'évaluation du personnel contiendront également des données permettant d'évaluer les progrès vis-à-vis de cet indicateur. Cet indicateur sera renseigné annuellement.

R.2. Quantité de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 2 du cadre logique du projet intitulé : « La performance des pénitenciers agricoles est accrue ».
Définition de l'indicateur	La quantité de production de céréales des quatre (4) pénitenciers agricoles désigne la quantité céréalière totale cumulative (maïs, mil, riz et sorgho) produite par les pénitenciers au titre de la campagne agricole de l'année 2018. Cet indicateur renseigne le niveau de production atteint par les pénitenciers agricoles à travers les différentes spéculations et productions en mil, riz, maïs et sorgho par an avec l'appui technique du Projet Mandela. A côté de cette production céréalière, d'autres produits maraîchers (des fruits et légumes, notamment), surtout la tomate

	et l'oignon seront produits en fonction de la nature des terres des établissements. En ce qui concerne la production pastorale, une attention particulière sera accordée à la production des poules pondeuses, des poulets de chair et à l'embouche bovine.
Situation de référence (Baseline)	A l'issue des enquêtes menées auprès de la DNAPES par l'équipe du projet, des informations sur la production des quatre pénitenciers agricoles en céréales (mil, maïs et sorgho) ont pu être collectées sur les années 2016 et 2017. Ces productions sont respectivement de 34,356 tonnes pour 2016 (mil, maïs, sorgho) et 38,950 tonnes pour 2017 (mil, maïs, sorgho) ; soit un taux d'accroissement de 13,37%. Avec l'intervention du projet, le taux d'accroissement prévisionnel de la production de ces trois céréales envisagé est de 25% pour 2018. A ce jour, aucun des 4 pénitenciers agricoles ne produit du riz. Avec l'intervention du projet, ces pénitenciers produiront, en plus de ces trois céréales, du riz, en raison de 5 tonnes de moyenne par an.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2018 : 53,68 tonnes sont produites au titre de cette année, la cible pour 2020 étant de 117,24 tonnes</i>
Méthode de collecte	La source de l'information reste les rapports périodiques des Comités de gestion dont le projet GFP est d'office membre en tant que Bailleurs de fonds, établis à l'issue des saisons culturales. L'équipe de projet récoltera les données sur les superficies exploitées, les registres d'exploitation, les rapports des Comités de gestion et les fiches de collecte soumises à chaque établissement. Les rapports trimestriels devront, par ailleurs, présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet s'agissant de la production céréalière. Cet indicateur sera renseigné chaque année.

R.3.1 : Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du Projet GFP Prisons Nelson Mandela intitulé « Améliorer les conditions de détention »
Définition de l'indicateur	Ce pourcentage se rapporte au taux de détenus ayant accès, conformément aux règles Nelson Mandela : <ol style="list-style-type: none"> 1. à une literie correcte, caractérisée par au moins la possibilité de passer la nuit sur un matelas en skai de 2m de longueur sur 0,75 cm de largeur et de 10cm d'épaisseur ; 2. à des activités sportives 3. à des équipements en ustensiles de cuisine
Situation de référence (Baseline)	Selon les informations fournies par la DNAPES et celles recueillies par l'équipe du projet, seuls quelques établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée disposent de matelas en Skai. Il s'agit de Gao, Koutiala, Bollé Mineurs et Bollé Femmes. 212 matelas ont été dénombrés pour un total de 4259 détenus de l'ensemble des établissements pénitentiaires couverts par le portefeuille du projet à la date 22/01/2018, soit un taux de couverture de 4,97%. Avec l'intervention du projet, il est prévu l'acquisition/confection de 3 000 matelas au total, répartis comme suit : 500 en 2018.
La cible à atteindre	Cible en 2018 : 24,04% de détenus sont équipés de matelas en Skai, sachant que la cible pour 2020 est de 80%.

Méthode de collecte	La source de l'information sont les rapports trimestriels de la DNAPES et ceux de l'équipe de projet, établis à l'occasion des missions de suivi de la mise en œuvre du projet, ainsi que des rapports des Comités de gestion. Il se mesurera par un ratio qui aura au numérateur le nombre de matelas par cellule et au dénominateur le nombre de détenus pour chaque maison d'arrêt.
---------------------	--

R.3.2 : Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du Projet Prisons Nelson Mandela intitulé : « <i>Améliorer les conditions de détention</i> ».
Définition de l'indicateur	Ce pourcentage se rapporte au taux de femmes détenues ayant accès, conformément aux règles Nelson Mandela et de Bangkok, aux kits de dignité corrects et convenables, pour leur confort et santé physique de tous les jours. Ce kit standard se compose des articles suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Un Drap • Une serviette de bain • Un paquet de 30 serviettes moyennes hygiéniques • Une brosse à dent • Une pâte de dentifrice • Un peigne • 2 morceaux de savons.
Situation de référence (Baseline)	Certains régisseurs d'établissements pénitentiaires ont bénéficié de quelques articles en nombre insuffisants et sur une base assez irrégulière, tels que le savon notamment, au profit des femmes avec complété en partie par des dotations trimestrielles qu'ils reçoivent au niveau de la DNAPES. Certaines ONG et organisations religieuses ou caritatives y pourvoient aussi de temps en temps de façon discontinue des kits incomplets. A ce jour aucun établissement ne fournit de kits complets de dignité pour femmes tel que définis dans le projet. On est donc à 2% en moyenne au démarrage de celui-ci. Sur toute la durée de l'exécution du projet, il est prévu l'acquisition de kit en quantité suffisante pour que chaque détenue femme puisse en bénéficier.
La cible à atteindre	En vue de conduire progressivement l'Etat à prendre en main la fourniture régulière de ce kit, le projet fournira les 100% pour le 1 ^{er} Semestre de 2018, le restant de semestres devant être couvert en raison de 50% par le projet et 50% par la DNAPES, sachant que certains éléments du kit (moustiquaire et couverture) peuvent servir pendant trois semestres. <ul style="list-style-type: none"> • Cible en 2018: 80% des femmes détenues ayant reçu des kits ; la cible pour 2020 étant de 100%
Méthode de collecte	Mensuellement, des informations seront collectées sur la distribution des kits aux femmes détenues. Au fur et à mesure sera calculé au numérateur le nombre de kits disponibles et au dénominateur le nombre de femmes en détention pour obtenir le ratio de cet indicateur pour l'ensemble d'établissements concernés pas le projet. La source de l'information sera constituée des rapports trimestriels des établissements concernés.

R.3.3 : Pourcentage de détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 dans la cellule

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du cadre logique du projet GFP Nelson Mandela « Les conditions de détention sont améliorées ».
Définition de l'indicateur	Le Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 désigne la proportion de détenus qui occupent un espace minimum de 2,5m2 chacun au sein de la cellule. Cet indicateur renseigne si l'espace occupé par chacun de détenus est conforme aux standards fixés par les règles Mandela ou, à tout le moins, avoisinent ceux-ci, à travers la construction, l'élargissement et/ou la réhabilitation des cellules et le transfèrement des détenus des établissements plus peuplés vers ceux moins peuplés.
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle, la moyenne du taux d'occupation des espaces des cellules dans les 24 établissements concernés par le projet GFP Nelson Mandela est de 0,56m2 par détenu. Cette situation est cependant variable et il y a certains établissements où ce taux est d'environ 0,45m2 par détenu à l'intérieur de la cellule.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2018: 20%</i> <i>2020: 50%</i>
Méthode de collecte	Sur une base semestrielle, il sera procédé à des missions d'évaluation des établissements sur base de la liste de contrôle de l'UNODC et leurs rapports renseigneront, entre autres sur ce taux. L'amélioration du taux d'occupation de l'espace en cellules sera également l'une des conditions à prendre en ligne de compte avant tout appui. Le nombre de détenus ayant bénéficié de l'amélioration de ce taux sera rapporté sur le total cumulé de tous les détenus de l'établissement. Ce résultat donne un pourcentage qui mesure la proportion de détenus ayant amélioré le taux d'occupation de l'espace en cellules.

R.4 : Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles et/ou socio-éducatives

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au Résultat 4 du cadre logique du projet. « Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale »
Définition de l'indicateur	Le Pourcentage de détenus ayant bénéficié de d'une prise en charge multiforme tout au long de la détention susceptible de faciliter leur réinsertion sociale.
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle on n'a pas une situation de base de cet indicateur par faute d'enquête de base. Elle sera précisée à l'issue de l'enquête de février sur la détermination de certaines situations de référence.
La cible à atteindre	<i>40%</i> <i>2020: 70%</i>
Méthode de collecte	De façon électronique le logiciel de biométrie doit pouvoir générer la liste et le nombre de détenu ayant bénéficié de toute forme de prise en charge aux fins de réinsertion sociale. Ce résultat donne un taux qui mesure la proportion de détenus ayant reçu une formation professionnelle. La source de l'information reste les équipes de chaque établissement pénitentiaire. L'équipe de projet récoltera les données sur les registres, les rapports et/ou les fiches de collecte soumises à chaque établissement. Les rapports périodiques doivent normalement contenir toutes ces informations.